

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

BREVET DES MÉTIERS D'ART

SESSION 2024

HISTOIRE – GÉOGRAPHIE – ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

ÉPREUVE DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024

Durée : 2 h 30 – Coefficient : 2,5

Le candidat traite obligatoirement les trois parties : histoire, géographie, enseignement moral et civique.

	Pages
Première partie Géographie (6 points)	2/13 à 3/13
ANNEXE 1 À RENDRE AVEC LA COPIE	3/13
Deuxième partie Histoire (8 points)	4/13 à 8/13
Troisième partie Enseignement moral et civique (6 points)	9/13 à 13/13

Ce sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

L'usage du dictionnaire et des calculatrices n'est pas autorisé.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AG 2409-FHG HGEMC 3	1/13

Première partie : Géographie (6 points)

Thème 1 : L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer

Compétence évaluée : *Maîtriser et utiliser des repères spatiaux* (3 points)

Question 1 : Localiser et nommer sur la carte en **annexe 1 (page 3/13, à rendre avec la copie)** :

- Quatre principaux pays consommateurs d'énergie,
- Deux États de continents différents confrontés à l'insécurité alimentaire.

Compétence évaluée : *S'approprier les démarches géographiques* (3 points)

Question 2 : Citer une conséquence des changements globaux sur l'accès aux ressources.

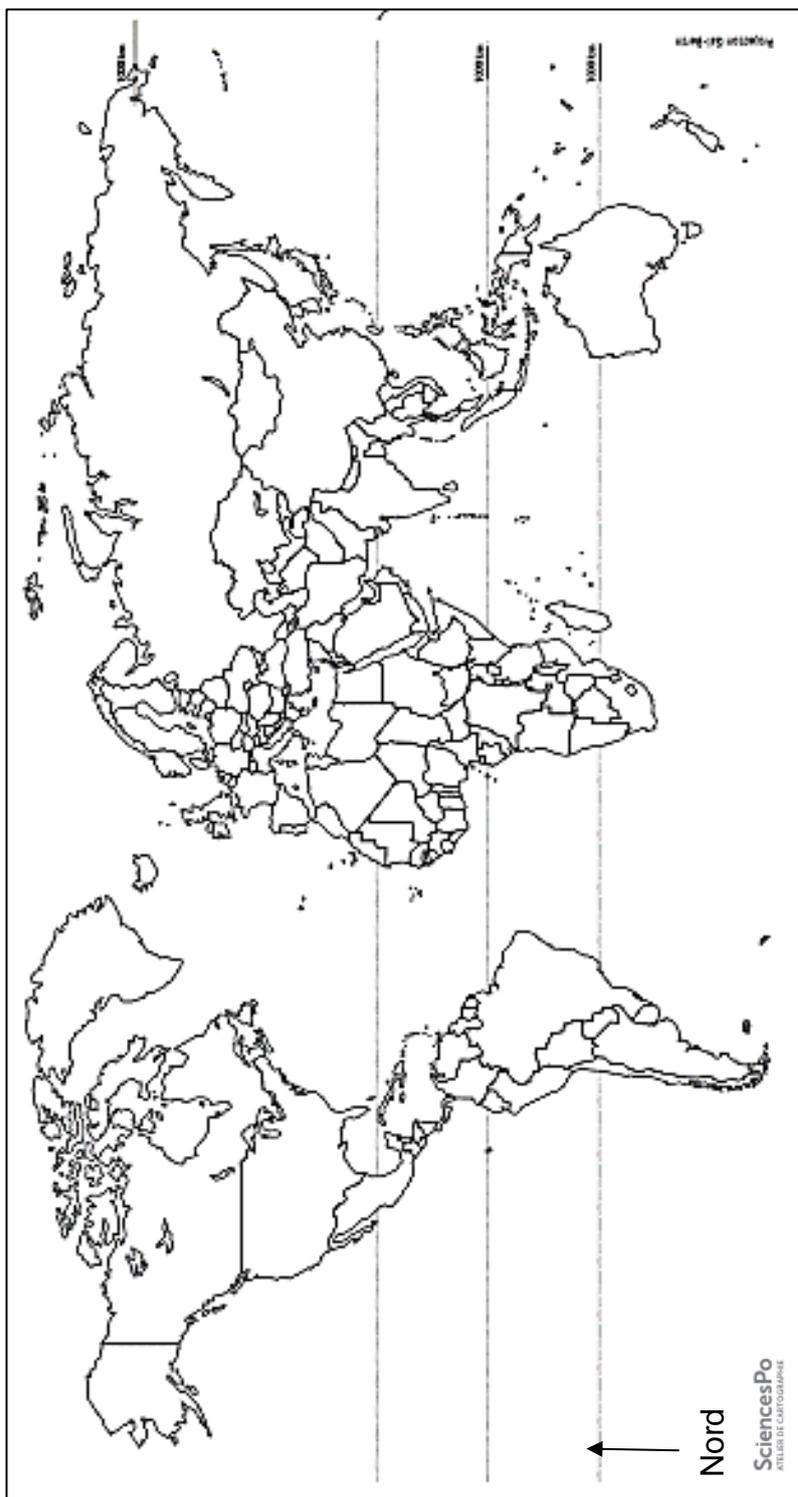
Question 3 : Décrire en quelques lignes une mobilité à l'échelle locale qui répond aux objectifs du développement durable.

ANNEXE 1 À COMPLÉTER ET À RENDRE AVEC LA COPIE

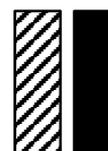
Question 1 : Localiser et nommer sur la carte ci-dessous :

- quatre pays consommateurs d'énergie,
- deux États de continents différents confrontés à l'insécurité alimentaire.

TITRE : Consommation de ressources dans le monde : exemples



LÉGENDE :



quatre principaux pays consommateurs d'énergie

deux États de continents différents confrontés à l'insécurité alimentaire

Deuxième partie : Histoire (8 points)

Thème 2 : Vivre en France en démocratie depuis 1945

Capacités évaluées :

- Questionner et analyser un texte historique,
- Mener une analyse historique à partir d'un document iconographique,
- Raconter un moment de la période étudiée en argumentant sur sa portée historique.

SUJET

L'évolution constitutionnelle de la France en 1962

Le dossier comporte 3 documents :

Document	Source des documents
Document 1	Discours de Gaston Monnerville, président du Sénat, le 9 octobre 1962 devant les Sénateurs, https://www.senat.fr .
Document 2	Allocution radio télévisée de Charles De Gaulle, président de la République, le 18 octobre 1962, site de la fondation Charles de Gaulle, www.charles-de-gaulle.org .
Document 3	Résultats du référendum du 28 octobre 1962, https://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2017/04/14/photos-l-election-presidentielle-au-suffrage-universel-direct-a-55-ans .

Document 1 : Discours de Gaston Monnerville, président du Sénat, le 9 octobre 1962 devant les Sénateurs.

MES CHERS COLLÈGUES,

[...] Je viens de parler de stabilité du régime républicain. Comment serait-il possible à votre président de ne pas exprimer dès la reprise de nos travaux les sérieuses préoccupations qu'il éprouve quant à l'avenir des institutions de la République ? Permettez-lui de vous dire toute sa pensée, comme citoyen de ce pays, et comme président de cette assemblée, sans prétendre engager, pour autant, les membres de votre bureau, dont le rôle, vous le savez, est administratif plus que politique.

Une réforme constitutionnelle est engagée, qui bouleverse les esprits. Depuis trois semaines environ, la situation politique est obscurcie par une équivoque¹ qui trouble tous les Français ; équivoque qui aurait pu, qui aurait dû être évitée (*Très bien !*) car, dans un pays de démocratie, tout peut être résolu, lorsque les problèmes sont posés clairement ; mais, pour cela, il faut observer le jeu naturel des institutions dans le sens de la justice et de la liberté. (*Applaudissements.*)

Est-ce le cas aujourd'hui ? Je ne le pense pas. Le jeu normal des institutions est faussé, la Constitution est violée ouvertement, le peuple est abusé. (*Vifs applaudissements.*)

Que la Constitution soit violée, nul doute ne subsiste plus à cet égard depuis qu'a été publié le projet de loi soumis au référendum, depuis qu'a été choisie la procédure non constitutionnelle de l'article 11², depuis que les juristes de France, le Conseil d'État³, le Conseil constitutionnel⁴ - chacun le sait aujourd'hui - l'ayant examiné, l'ont condamné. Au surplus, comment ne pas remarquer que le texte publié au *Journal officiel* n'est même pas intitulé : « projet de loi constitutionnelle » ou « projet de loi portant révision de la Constitution », mais simplement « projet de loi relatif à l'élection du Président de la République au suffrage universel ». [...]

Dans sa récente allocution télévisée, le Président de la République a dit : « J'ai le droit ! ». Avec la haute considération due à ses fonctions, mais avec gravité, avec fermeté, je répons : « Non, monsieur le Président de la République, vous n'avez pas le droit. Vous le prenez ». (*Mmes et MM. Les Sénateurs se lèvent. Acclamations prolongées.*) [...]

Notes :

¹ Se dit d'un énoncé susceptible de plusieurs interprétations

² Le président de la République, sur proposition du gouvernement ou des deux assemblées conjointes, peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l'organisation des pouvoirs publics.

³ Plus haute juridiction administrative française, qui assure également un rôle de conseiller juridique pour le Gouvernement, l'Assemblée nationale et le Sénat.

⁴ Institution créée en 1958 et chargée de contrôler la conformité de la loi à la Constitution et aux droits et libertés qui en découlent.

Source : Discours de Gaston Monnerville, président du Sénat, le 9 octobre 1962 devant les Sénateurs, <https://www.senat.fr>.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AG 2409-FHG HGEMC 3	5/13

Document 2 : Allocution radio télévisée de Charles de Gaulle, président de la République, le 18 octobre 1962.

Françaises, Français !

Le 28 octobre, ce que vous allez répondre à ce que je vous demande engagera le destin de la France. J'ai le devoir de vous dire pourquoi. Tout le monde sait qu'en adoptant, sur ma proposition, la Constitution de 1958, notre peuple a condamné, à une immense majorité, le régime désastreux qui livrait la République à la discrétion des partis et, une fois de plus, avait failli jeter la France au gouffre. Tout le monde sait que, par le même vote, notre peuple a institué un Président, chef de l'État, guide de la France, clef de voûte des institutions, et a consacré le référendum qui permet au Président de soumettre directement au pays ce qui peut être essentiel.

Tout le monde sait, qu'en même temps, notre peuple m'a fait confiance pour régler, avec mon gouvernement, les lourds problèmes devant lesquels venait de s'effondrer le système de la décadence : menace immédiate de faillite, absurde conflit algérien, danger grave d'opposition entre la nation et son armée, abaissement de la France au milieu d'un monde qui lui était, alors, malveillant ou méprisant.

Cette mission, si j'ai pu, jusqu'à présent, la remplir, c'est tout d'abord parce que j'étais sûr que vous m'en approuviez. Mais c'est aussi parce que nos institutions nouvelles me donnaient les moyens de faire ce qu'il fallait. Ainsi ai-je pu, pendant quatre années, sans altérer les droits des citoyens ni les libertés publiques, assurer la conduite du pays vers le progrès, la prospérité, la grandeur, étouffer à mesure les menaces criminelles qui se dressaient contre l'État et empêcher le retour aux vices du régime condamné. [...]

C'est pourquoi, Françaises, Français, m'appuyant sur notre Constitution, usant du droit qu'elle me donne formellement de proposer au peuple souverain, par voie de référendum, tout projet de loi qui porte sur l'organisation des pouvoirs publics, mesurant, mieux que jamais, la responsabilité historique qui m'incombe à l'égard de la patrie, je vous demande, tout simplement, de décider que dorénavant vous élirez votre Président au suffrage universel.

Si votre réponse est : « Non » ! comme le voudraient tous les anciens partis afin de rétablir leur régime de malheur, ainsi que tous les factieux¹ pour se lancer dans la subversion², ou même si la majorité des "Oui" ! est faible, médiocre, aléatoire, il est bien évident que ma tâche sera terminée aussitôt et sans retour. Car, que pourrais-je faire, ensuite, sans la confiance chaleureuse de la Nation ? Mais si, comme je l'espère, comme je le crois, comme j'en suis sûr, vous me répondez "Oui" ! une fois de plus et en masse, alors me voilà confirmé par vous toutes et par vous tous dans la charge que je porte ! [...]

Vive la République !

Vive la France !

Notes :

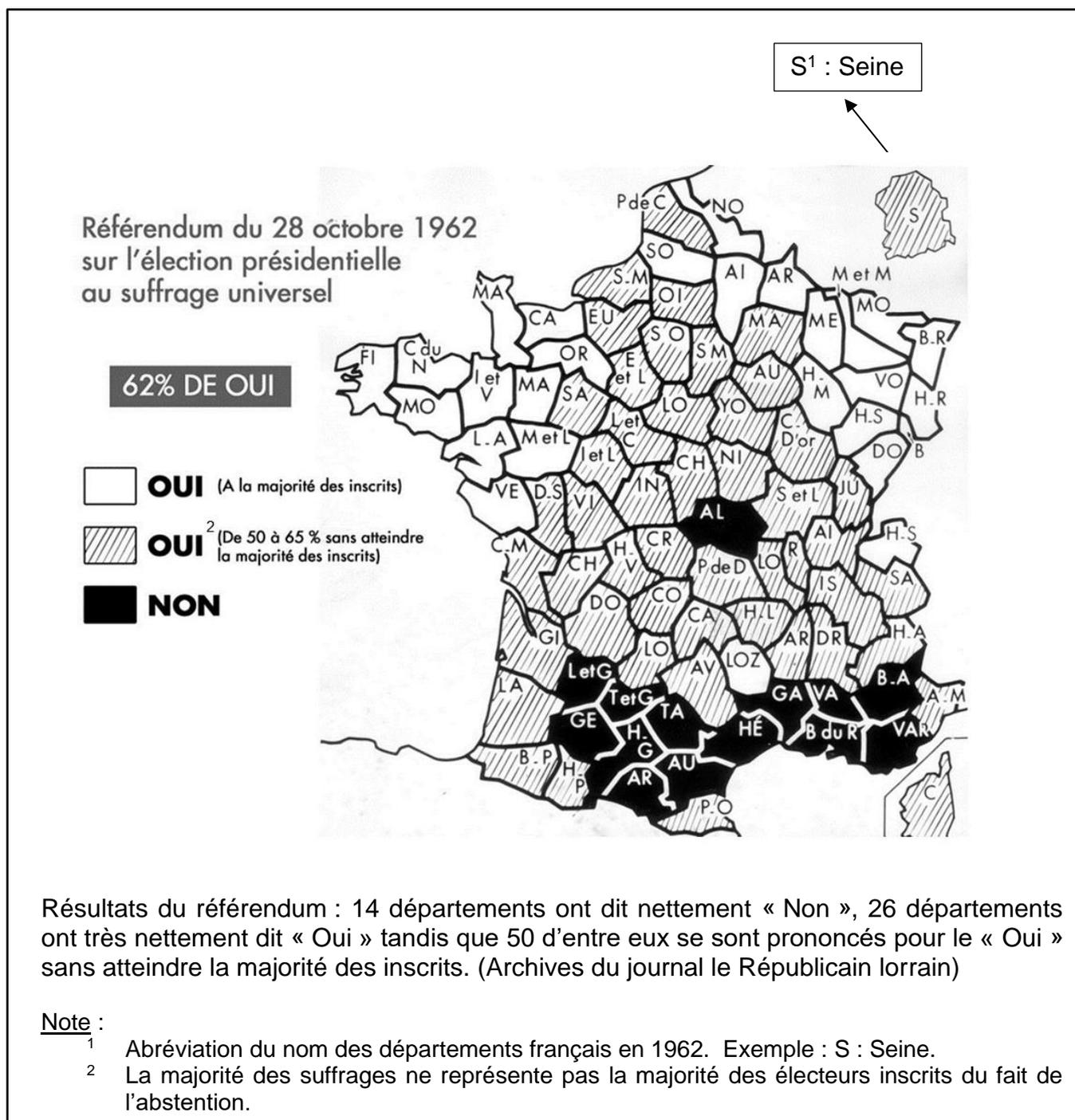
¹ Qui exerce contre le pouvoir établi une opposition violente tendant à provoquer des troubles.

² Action visant à détruire les valeurs et les institutions établies.

Source : allocution radio télévisée du Président de la République, consultable sur le site de la fondation Charles de Gaulle. www.charles-de-gaulle.org/.

Baccalauréat Professionnel et Brevet des Métiers d'Art – Toutes spécialités	
Épreuve E5 Sous-épreuve U52 : Histoire – Géographie – Enseignement Moral et Civique	
Repère de l'épreuve : AG 2409-FHG HGEMC 3	6/13

Document 3 : Résultats du référendum du 28 octobre 1962.



Source : résultats du référendum du 28 octobre 1962, <https://www.republicain-lorrain.fr/actualite/2017/04/14/photos-l-election-presidentielle-au-suffrage-universel-direct-a-55-ans>.

QUESTIONS

Question 1 : Présenter l'auteur et le sujet du discours prononcé le 9 octobre 1962. (Document 1)

Question 2 : Comparer les points de vue de Gaston Monnerville et de Charles de Gaulle en relevant les arguments de chacun. (Documents 1 et 2)

Question 3 : Expliquer la phrase soulignée dans le document 2 à l'aide du document 3.

Question 4 : Présenter les conséquences de la réforme de 1962 sur le fonctionnement de la Ve République. (Documents 1, 2 et 3)

Troisième partie : Enseignement moral et civique (6 points)

Thème : S'engager et débattre en démocratie autour des défis de société

Compétences évaluées :

- Construire et exprimer une argumentation cohérente et étayée en s'appuyant sur les repères et les notions du programme,
- Mettre à distance ses opinions personnelles pour construire son jugement,
- Respecter autrui et la pluralité des points de vue.

Termes et notions qui peuvent être mobilisés (liste non exhaustive) : liberté d'expression, responsabilité.

SUJET

Les données de santé à l'ère de la révolution numérique

La révolution numérique concerne, entre autres, la protection et le partage des données en matière de santé. De la même manière qu'un professionnel de santé, le citoyen se doit de réfléchir aux différents enjeux de ce type de données.

Le dossier comporte 2 documents :

Document	Source du document
Document 1	« Un débat citoyen sur la seconde vie de vos données en santé », page d'accueil du site de l'association France Assos Santé Île-de-France, 8 mars 2022, consulté le 12/12/2023. https://ile-de-france.france-assos-sante.org/2022/03/08/un-debat-citoyen-sur-la-seconde-vie-de-vos-donnees-en-sante/ .
Document 2	<i>Répartition des déclarations d'incidents numériques selon le type d'impact sur les données pour les secteurs santé et médico-social</i> , rapport public de l'Observatoire des incidents de sécurité des systèmes d'information pour les secteurs santé et médico-social, 2022, consulté le 12/12/2023. https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ans_certsante_rapport_public_observatoire_signalements_issis_2022_vf.pdf .

Ouvert jusqu'au 04 avril 2022, le « Débat des données – Votre avis sur la seconde vie des données de santé » offre la possibilité à tout citoyen et usager du système de santé de s'exprimer sur la réutilisation de ses données de santé. Ces réflexions accompagneront la création d'un futur Espace Européen des Données de Santé (EEDS). On vous explique tout dans cet article !

Qu'est-ce qu'une donnée de santé ?

Les données de santé sont des informations relatives à la santé physique ou mentale d'une personne. Elles révèlent des informations sur notre état de santé passé, présent ou futur. Il peut s'agir de notre taille, de notre poids, du fait que nous fumons ou non, de nos allergies, des maladies dont nous souffrons et des médicaments que nous prenons.

Il peut également s'agir des résultats d'une analyse sanguine, d'images d'IRM¹ ou encore d'informations génétiques nous concernant.

Cette notion recouvre non seulement l'ensemble des informations créées par les professionnels de santé dans le cadre du parcours de soin (dossier médical, informations sur le remboursement etc...) mais aussi celles créées par le patient directement, au travers d'applications de santé par exemple (suivi d'une maladie, suivi alimentaire etc...)

Pourquoi donner une seconde vie à nos données en santé ?

Toutes ces données sont utilisées pour nous fournir les meilleurs soins possibles. Mais celles-ci peuvent également être réutilisées pour la recherche, l'innovation et l'amélioration des systèmes de santé : c'est ce qu'on appelle la seconde vie des données en santé. Ainsi, elles peuvent aider à :

- comprendre davantage les causes et les risques liés aux maladies.
- améliorer les diagnostics.
- prévenir les maladies et développer de nouveaux traitements, produits et dispositifs médicaux.
- aider à la planification et à la gestion des services de santé.
- améliorer la sécurité des patients.
- évaluer les politiques publiques et des services de santé.

Un Espace Européen des Données en Santé, quels objectifs et quels enjeux ?

Nos données représentent donc des ressources importantes, voire même indispensables pour améliorer le parcours de santé des patients et la santé publique. Plus elles sont nombreuses à être comparées et analysées, plus les chercheurs et les décideurs politiques peuvent développer des solutions adaptées pour tous. Les recherches menées dans le cadre de menaces sanitaires telles que le COVID 19 peuvent en témoigner.

Pour que celles-ci soient accessibles entre les acteurs du monde de la santé, des règles communes doivent encadrer leur partage. D'où la création d'un Espace Européen des Données en Santé.

Soutenue par la Commission Européenne et 25 pays européens, la création de cet espace facilitera l'accès protégé et sécurisé à des données de santé homogènes. Ainsi, elles pourront être utilisées pour des projets de recherche d'intérêt général ou, tout simplement, permettre une meilleure prise en charge des personnes au-delà des frontières nationales.

Cas pratique : Robert est en voyage et tombe malade dans un autre pays européen. Le médecin qui prendra en charge Robert sera en capacité, avec sa permission, via cet espace, d'avoir instantanément accès à son carnet de santé médical pour lui prodiguer des soins adaptés.

Contribuez à la création de cet espace en tant que citoyen !

Le « Débat des données – Votre avis sur la seconde vie des données de santé » a été organisé pour que tout citoyen, usager du système de santé et leurs représentants apportent des propositions à la commission européenne dans le cadre de la création de ce futur espace.

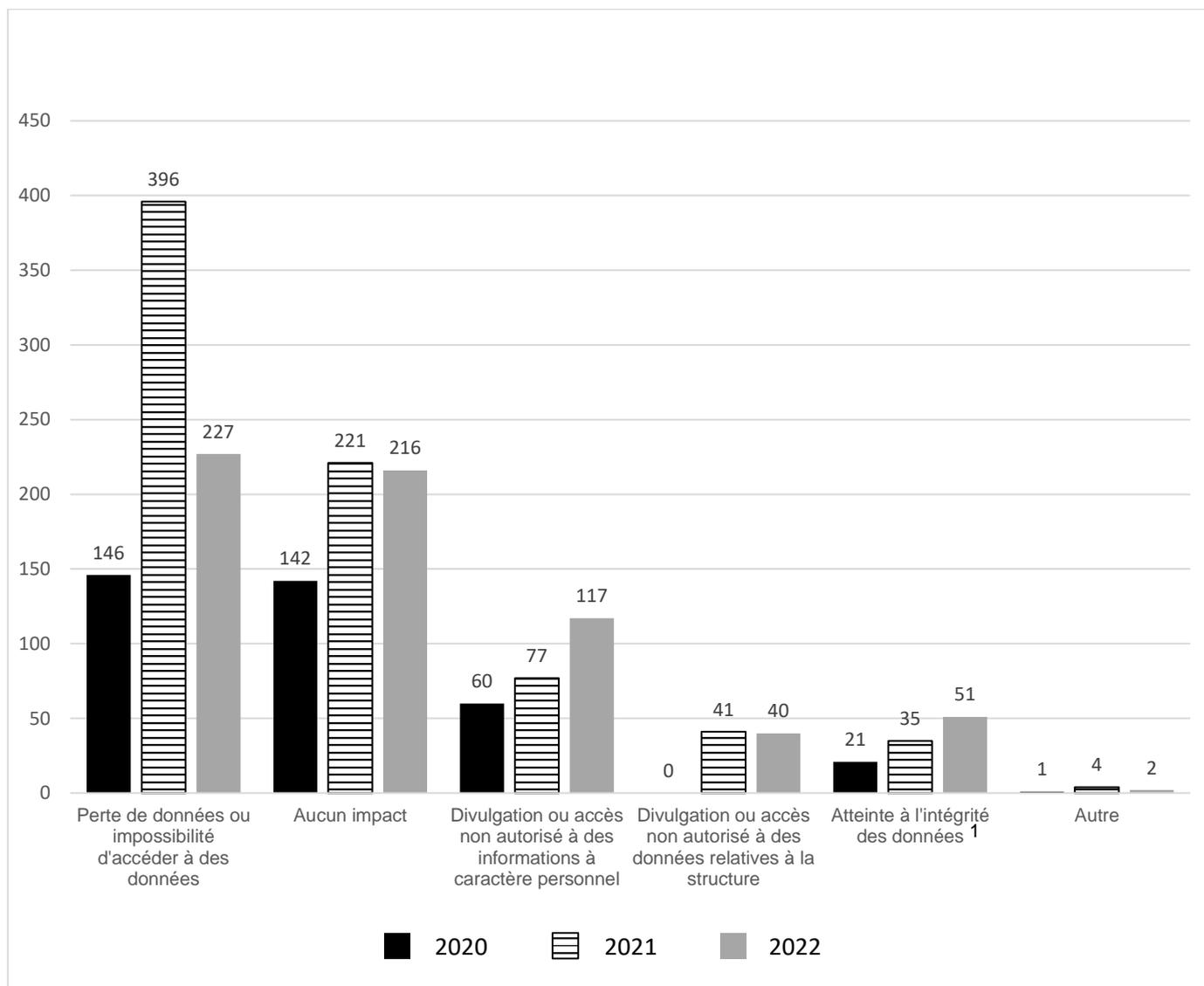
[...]

Note :

¹ Imagerie à Résonance Magnétique, examen médical.

Source : *un débat citoyen sur la seconde vie de vos données en santé*, page d'accueil du site de l'association France Assos Santé Île-de-France (association chargée de représenter et défendre les intérêts des usagers du système de santé), 8 mars 2022, <https://ile-de-france.france-assos-sante.org/2022/03/08/un-debat-citoyen-sur-la-seconde-vie-de-vos-donnees-en-sante>.

Document 2 : Répartition des déclarations d'incidents numériques selon le type d'impact sur les données pour les secteurs santé et médico-social (2022).



Explication de l'intitulé « aucun impact » : en 2021, 221 déclarations d'incidents numériques sur les données pour les secteurs santé et médico-social n'ont eu aucun impact sur le fonctionnement des structures médico-sociales.

Note :

¹ Action de falsifier, détruire ou de rendre inutilisables les données.

Source : rapport public de l'Observatoire des incidents de sécurité des systèmes d'information pour les secteurs santé et médico-social, 2022, https://esante.gouv.fr/sites/default/files/media_entity/documents/ans_certsante_rapport_public_observatoire_signalements_issis_2022_vf.pdf.

QUESTIONS

Question 1 : Donner deux arguments en faveur de la création d'un « Espace Européen des Données en Santé ». (Document 1)

Question 2 : Identifier le problème lié aux données de santé évoqué dans le document 2.

Question 3 : Montrer l'importance d'un accès « protégé et sécurisé à des données de santé ». (Document 2)

Question 4 : Préciser la raison pour laquelle l'avis des citoyens est demandé sur la « seconde vie des données de santé ». (Document 1)

Question 5 : Dans le cadre de la création d'un Espace Européen des Données en Santé, vous êtes invité à donner votre avis sur la protection et le partage des données numériques de santé. Rédiger votre contribution dans un texte argumenté d'une quinzaine de lignes.